

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

94.063  
Objet

GOLF. Acquisition de terrains  
boisés.  
Echange O.N.F./Ville de ROYAN

DATE DE CONVOCATION

13 Juin 1984

DATE D'AFFICHAGE

13 Juin 1984

Nombre de conseillers

en exercice 33

Nombre de présents 23

Nombre de votants 26

POUR : 20

CONTRE : 1

ABSTENTIONS : 5

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

REG. A. 11. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

15. JUIN 1984

APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent > QUATRE VINGT QUATRE

le DIX HUIT JUIN

à 16 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Monsieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI Député-Maire, MM. FABER-BOUTET-LE GUEUT-BUSSEREAU-DAUZIDOU-BENOIT-BARBAT Mme BUCHET-MM. CANDAU-COUNIL-Mmes DE GAYE-DEVIGNE-FONTAN-GAUDIN-JEAN-LAFAYE MM. MARCONI-MONNARD-PAPEAU-RCUDOT-THOMAS-BIROLLEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. REVOLAT par M. MARCONI

TAP par M. THOMAS

Mme EPAGNEAU par Colonel MONNARD

Absents MM. MOST-POUMAILLOUX-GAVEN-GEOFFROY-LACOTTE-LAPERCHÉ

Mme RAILLAT

Mme DEVIGNE Christine

a été élu Secrétaire.

A 18h45 le Conseil Municipal décide une suspension de séance.

M. le Rapporteur expose :

Aux termes d'une délibération portant la date du 25 Février 1983, le Conseil Municipal avait autorisé la SEMIPAR, représentée par son Directeur, à procéder à l'acquisition de plusieurs parcelles de terrains forestiers en vue de procéder à leur échange avec l'O.N.F. dans le but de régulariser l'implantation du GOLF.

Les parcelles appartenaient à 14 propriétaires dont les identités figuraient dans ladite délibération. Or, quatre des propriétaires ainsi énumérés ayant refusé de vendre leur parcelle mais souhaitant conserver leur patrimoine forestier, M. le Directeur de la SEMIPAR faisait procéder à la rédaction d'un acte notarié tendant à réaliser simultanément l'acquisition puis l'échange des parcelles, ce qui avait pour effet de supprimer les frais de mutation.

En outre, M. le Directeur de la SEMIPAR omettait de solliciter une nouvelle délibération du Conseil Municipal par laquelle la liste des propriétaires aurait été modifiée, il convient donc de régulariser cet achat.

Il est à noter que l'acquisition fut faite à un prix identique à celui qui avait été convenu encore que la superficie soit plus grande que celle précédemment envisagée.

C'est ainsi que la SEMIPAR s'est portée acquéreur de parcelle de terrains boisés appartenant à MM. TEYSSEDOU-BOUCHET propriétaires indivis en vue de réaliser l'échange des parcelles appartenant à MM. MOUSSION Henri, MOUSSION Daniel, Consort Jacques, MM. JACQUES et CHUSSEAU parcelles incluses dans la zone destinée à la rétrocession à l'O.N.F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

VU la nécessité de régulariser la situation avec l'O.N.F. et concernant l'implantation du GOLF,

DECIDE :

- d'approuver l'acquisition des terrains TEYSSEDOU-BOUCHET, propriétaires indivis, à faire par la SEMIPAR pour le compte de la Ville de ROYAN,
- d'autoriser l'échange des terrains provenant de cette acquisition avec les terrains appartenant à MM. MOUSSION Henri, MOUSSION Daniel, Consorts JACQUES, MM. JACQUES et CHUSSEAU, cet échange étant effectué par la SEMIPAR pour le compte de la Ville de ROYAN.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Député-Maire,  
L'Adjoint Délégué



*[Handwritten signature]*